

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS DE PROMULGATION
RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2021

Avis est par la présente donné par la soussignée secrétaire-trésorière/directrice générale de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan que lors de la séance ordinaire du 8 février 2021, le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan a adopté le règlement numéro 544-2021 concernant le taux relatif au droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

*Que ce règlement peut être consulté **sur rendez-vous** au bureau de la Municipalité de Saint-Roch-de-l'Achigan, au 7, rue Dr-Wilfrid-Locat durant les heures régulières.*

Qu'il entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN CE 10^e JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2021.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Secrétaire-trésorière / directrice générale